



Rapport annuel de données sur l'adhésion

Exercice
2022-2023

Sommaire

Introduction	3
Méthodologie et notes	3
Principaux faits saillants	4
Demandes d'inscription	5
Figure 1 : Total de nouvelles demandes d'inscription par exercice	5
Figure 2 : Total de demandes provenant des diplômés de programmes offerts par les CAATO	6
Figure 3 : Total de demandeurs ayant des qualifications différentes	6
Adhésions	7
Figure 4 : Total de membres	7
Figure 5 : Taux de croissance nette en fin d'exercice	7
Nouvelles adhésions	7
Figure 6 : Nouveaux membres par exercice	8
Figure 7 : Nouveaux membres par type de demande	8
Rétention des membres	8
Figure 8 : Membres en règle par rapport aux anciens membres	8
Démissions	9
Figure 9 : Motifs de démission	9
Figure 10 : Comparatif des motifs de démission sur 5 ans	9
Suspensions	10
Figure 11 : Suspensions par motif	10
Anciens membres	10
Données démographiques sur les membres	11
Figure 12 : Adhésion et données démographiques sectorielles selon le genre	11
Figure 13 : Adhésions et données démographiques sectorielles par groupe d'âge	12
Figure 14 : Auto-identification des membres	12
Répartition géographique des membres	13
Figure 15 : Répartition géographique des membres	13
Emplois occupés par les membres	14
Figure 16 : Emploi des membres par statut (temps plein vs. temps partiel)	14
Figure 17 : Répartition des membres selon le milieu de travail	14
Changements relatifs à l'emploi des membres	15
Conclusion	15

Introduction

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l' « Ordre ») a été créé en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (« la Loi »), avec pour mandat de réglementer la profession en Ontario dans l'intérêt du public. L'Ordre est l'un des plus grands organismes d'autoréglementation et le seul ordre professionnel réglementant les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) au Canada.

Le Rapport annuel de données sur l'adhésion donne un aperçu exhaustif des tendances en matière d'inscription et d'adhésion au cours de l'exercice (du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023). Le rapport couvre les demandes d'inscription reçues, les tendances en matière d'adhésion et fournit un éclairage sur la profession. Il met également en lumière la répartition démographique et géographique des membres qui composent la profession de la petite enfance en Ontario. Ces données permettent non seulement à l'Ordre de prendre de meilleures décisions - fondées sur des données - en matière de politiques et de processus, mais aussi aux parties prenantes et aux dirigeants communautaires de prendre des décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de la main-d'œuvre et de besoins communautaires concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. En cette sixième année de publication, le Rapport annuel de données sur l'adhésion continue de démontrer la croissance et l'évolution de l'environnement des EPEI, qui jouent un rôle essentiel dans le secteur de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario.

Méthodologie et notes

Le présent rapport a été élaboré à partir des données recueillies par l'Ordre au cours des processus de demande initiale d'inscription et de renouvellement annuel de l'adhésion. Nous avons eu recours à des pratiques normalisées pour déterminer les statistiques qu'il contient. Les notes suivantes doivent être utilisées pour comprendre les définitions et les limites des données et des statistiques présentées :

- Les nouveaux membres sont définis comme des personnes qui se sont inscrites à l'Ordre pour la première fois ou comme d'anciens membres qui présentent une nouvelle demande d'inscription après une révocation administrative.
- Les statistiques sur l'emploi incluses dans ce rapport ne comprennent pas les renseignements sur les personnes devenues membres au cours de l'exercice 2022-2023, car l'Ordre ne recueille des renseignements sur l'emploi que lors du processus de renouvellement annuel.
- À l'heure actuelle, l'Ordre ne recueille que quelques renseignements démographiques autodéclarés, dont le genre, l'âge et la langue préférée (anglais ou français). S'ils le souhaitent, les demandeurs et les membres peuvent également indiquer s'ils sont d'origine autochtone ou francophones. L'Ordre s'efforce de collecter des données fondées sur la race de façon pertinente. Toutefois, avant de mettre en œuvre cette initiative, l'Ordre doit procéder à un examen attentif et à une consultation sérieuse des communautés et des parties prenantes.

Principaux faits saillants

Demandes reçues
(par rapport à une moyenne quinquennale de 5 238)

5 821

Nouveaux membres
(par rapport à une moyenne quinquennale de 4 612)

5 192

Membres en règle au 30 juin 2023
• 2,72 % de croissance nette par rapport à l'année précédente

61 171

Données démographiques

98 %

de femmes

25-34

ans

plus grande cohorte
selon le groupe d'âge

23 %

**circonscription n° 5
- Région de Toronto**

plus grande cohorte
selon la zone
géographique

Renseignements sur l'emploi

79 %

sont employés à
temps plein

56 %

travaillent dans des
services de garde
d'enfants agréés

10 %

occupent
des postes à
responsabilités

Demandes d'inscription

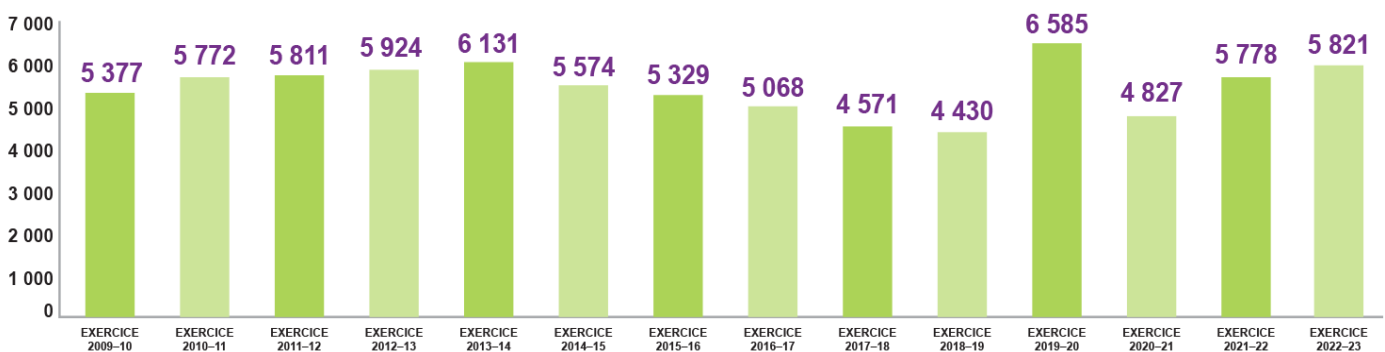
Afin de se voir délivrer un certificat d'inscription, les demandeurs doivent démontrer qu'ils satisfont à toutes les exigences énoncées dans le [Règlement sur l'inscription \(Règl. de l'Ont. 221/08\)](#) pris en vertu de la [Loi sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#).

Il est possible de satisfaire aux exigences de l'Ordre en matière d'études et de formation de plusieurs façons, notamment :

1. détenir un diplôme d'un programme d'éducation en services à l'enfance (ESE) délivré par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO);
2. avoir terminé un programme ou obtenu un grade équivalent au diplôme en ESE offert par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO);
3. détenir un certificat ou une lettre d'équivalence délivré(e) par l'Association francophone en services à l'enfance de l'Ontario ou par l'*Association of Early Childhood Educators Ontario*¹;
4. posséder un permis ou un certificat délivré par un organisme de réglementation d'un(e) autre province ou territoire canadien et considéré comme équivalent au certificat d'inscription délivré par l'Ordre aux fins de l'*Accord sur le commerce intérieur* (ACI);
5. détenir un diplôme ou un grade délivré par un établissement postsecondaire ou un diplôme ou un grade d'un établissement postsecondaire et une expérience qui, ensemble, équivalent à un diplôme d'un programme d'éducation en services à l'enfance offert par un CAATO.

L'Ordre a enregistré une augmentation marginale de 0,75 % du volume global de demandes par rapport à l'année précédente, et une augmentation de 6,49 % par rapport au volume moyen².

Figure 1 : Total de nouvelles demandes d'inscription par exercice

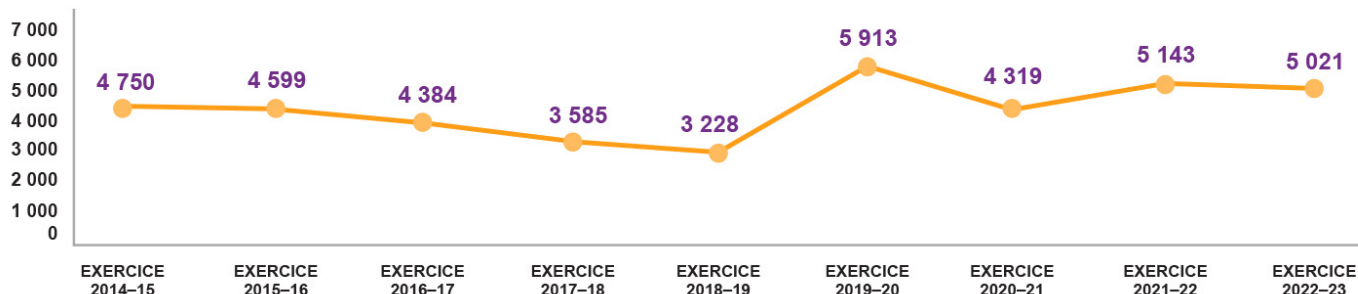


¹ Le 1^{er} janvier 2023, cet alinéa du Règlement a été révoqué. Les demandeurs qui détiennent une lettre d'équivalence et présentent une demande après cette date feront l'objet d'une évaluation individuelle de leurs diplômes afin de déterminer s'ils satisfont à l'exigence d'inscription en matière d'études et de formation.

² Cette valeur a été déterminée en calculant le volume moyen de demandes reçues par l'Ordre entre les exercices 2010-2011 et 2020-2021, puis en déterminant la variation en pourcentage entre l'exercice 2022-2023 et le volume moyen.

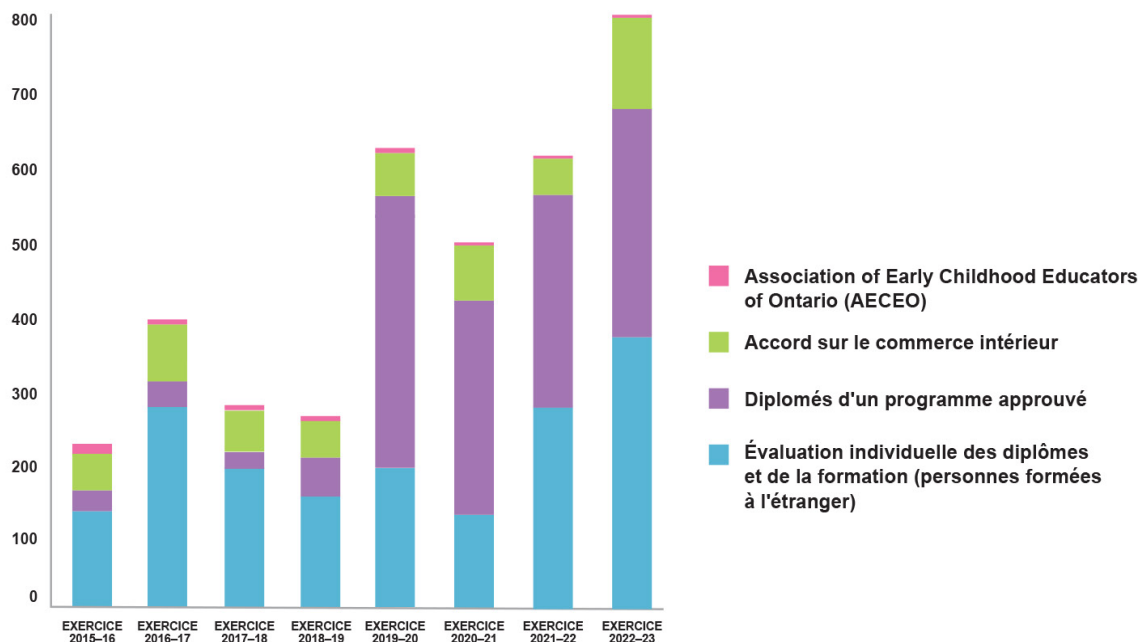
La plupart des demandes d'inscription reçues par l'Ordre (86 %) proviennent de diplômés d'un programme d'ESE délivré par un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO). L'Ordre a observé une diminution de 2,4 % du volume des demandes des diplômées des CAATO reçues au cours de l'exercice 2022-2023; toutefois, il y a eu une augmentation de 13,3 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Figure 2 : Total de demandes provenant des diplômés de programmes offerts par les CAATO



Alors que la plupart des demandeurs sont diplômés d'un CAATO, un peu plus de 10 % des demandeurs demandent à satisfaire à l'exigence de formation grâce à des qualifications et des diplômes différents. L'Ordre a enregistré une augmentation importante du volume de demandes provenant de personnes ayant des qualifications différentes, soit une augmentation d'environ 23 % au cours de l'exercice 2022-2023. Il s'agit d'une augmentation de 52,4 % par rapport à la moyenne quinquennale³. Au cours de cet exercice financier, la plus grande partie des demandeurs ayant des qualifications différentes ont présenté une demande dans le cadre du processus d'évaluation individuelle des diplômes et de la formation (47,7 %), suivie des demandeurs dans le cadre de l'Accord sur le commerce intérieur (35,7 %).

Figure 3 : Total de demandeurs ayant des qualifications différentes



³ Cette valeur a été déterminée en calculant le volume moyen de demandes reçues par l'Ordre de la part des personnes ayant des qualifications différentes entre les exercices 2017-2018 et 2021-2022, puis en déterminant la variation en pourcentage entre l'exercice 2022-2023 et le volume moyen.

Adhésions

L'Ordre a connu une faible progression du nombre total de membres en règle, qui est passé à 61 171 à la fin de l'exercice. Le taux de croissance global du nombre de membres a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent, représentant une croissance nette de 2,72 % au cours de l'exercice 2022-2023.

Figure 4 : Total de membres (au 30 juin 2023)

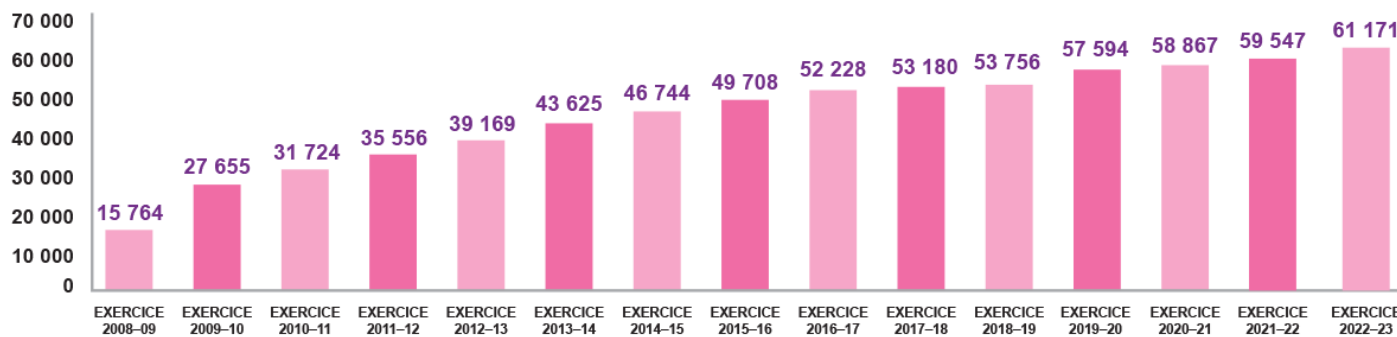
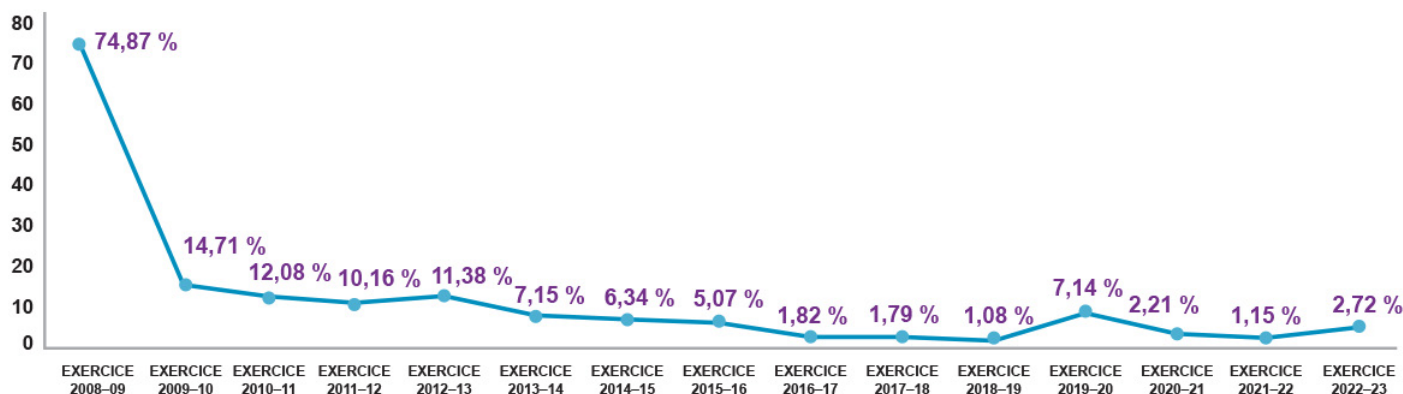


Figure 5 : Taux de croissance nette en fin d'exercice



Nouvelles adhésions

L'Ordre a observé une diminution du nombre de nouveaux membres, en baisse de 5,17 % par rapport à l'exercice 2021-2022. Cependant, l'Ordre a enregistré une augmentation de 11 % par rapport à la moyenne quinquennale.

Comme pour l'ensemble des demandes reçues, la majorité des nouveaux membres (92 %) étaient diplômés d'un programme d'ESE offert par un CAATO.

Figure 6 : Nouveaux membres par exercice

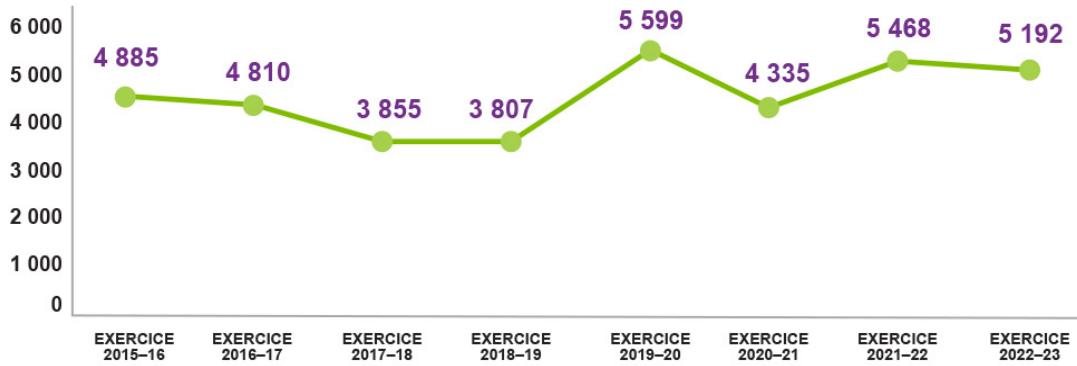
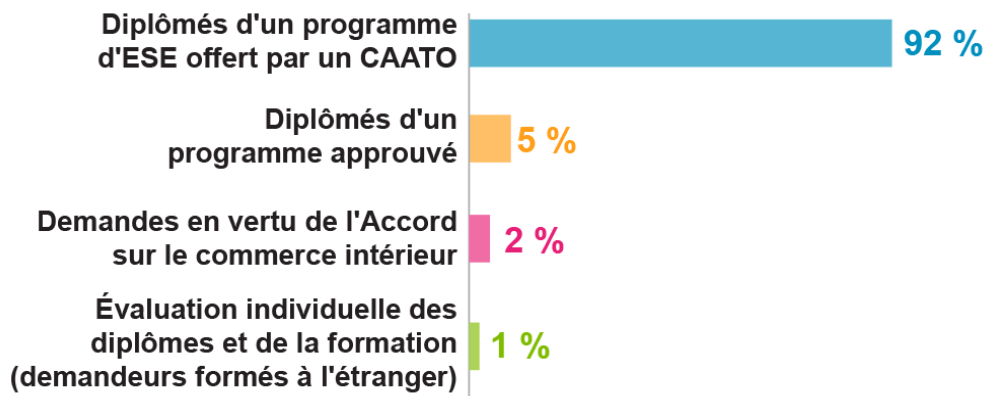


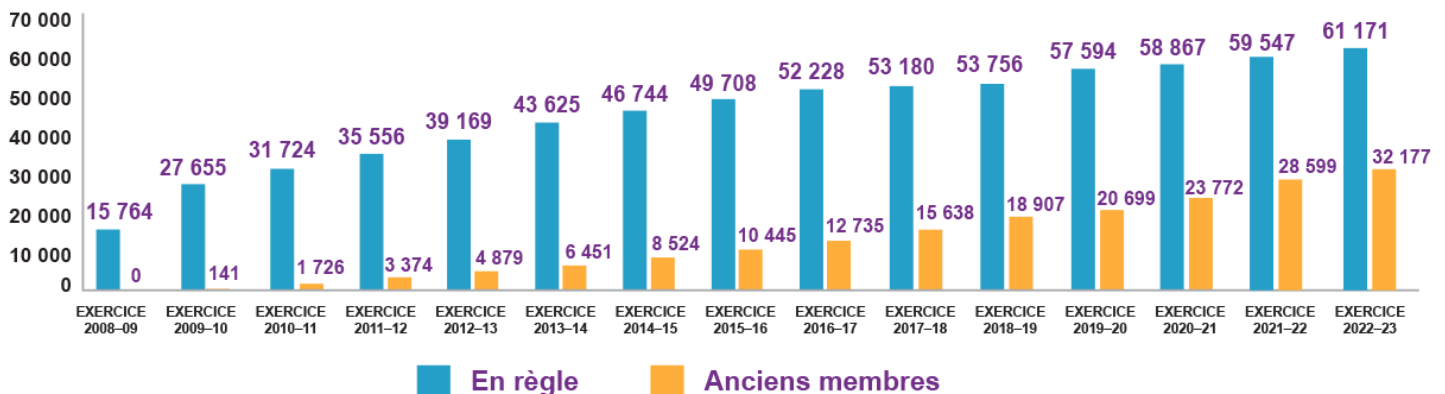
Figure 7 : Nouveaux membres par type de demande



Rétention des membres

Les membres ne sont plus considérés comme étant en règle lorsque leur certificat d'inscription a été suspendu ou révoqué ou lorsqu'ils ont démissionné. Sur les plus de 90 000 certificats d'inscription délivrés par l'Ordre depuis sa création, 34,5 % appartiennent à d'anciens membres qui ne sont plus en règle. Il s'agit d'une légère augmentation (d'environ 2 %) par rapport à l'année précédente.

Figure 8 : Membres en règle par rapport aux anciens membres



Démissions

L'Ordre a observé une augmentation importante du volume de démissions (1 469) au cours de l'exercice 2022-2023, soit une hausse de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Comme les années précédentes, la principale raison invoquée par les membres pour justifier leur démission est qu'ils ne travaillent plus dans le secteur de l'EPE, ce qui représente près de la moitié de toutes les démissions. Au cours de l'exercice, la proportion de membres indiquant déménager dans une autre province ou un autre pays a continué d'augmenter, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. La proportion de démissions des personnes ayant indiqué être à la retraite (le deuxième motif de démission le plus souvent invoqué) a diminué de 11 % par rapport à l'année précédente.

Conformément aux tendances démographiques générales, la cohorte la plus importante de membres démissionnaires se situe toujours dans la tranche d'âge des 25-34 ans (33,8 %), l'âge médian de la démission étant de 39 ans (deux ans de plus que l'exercice précédent).

Figure 9 : Motifs de démission

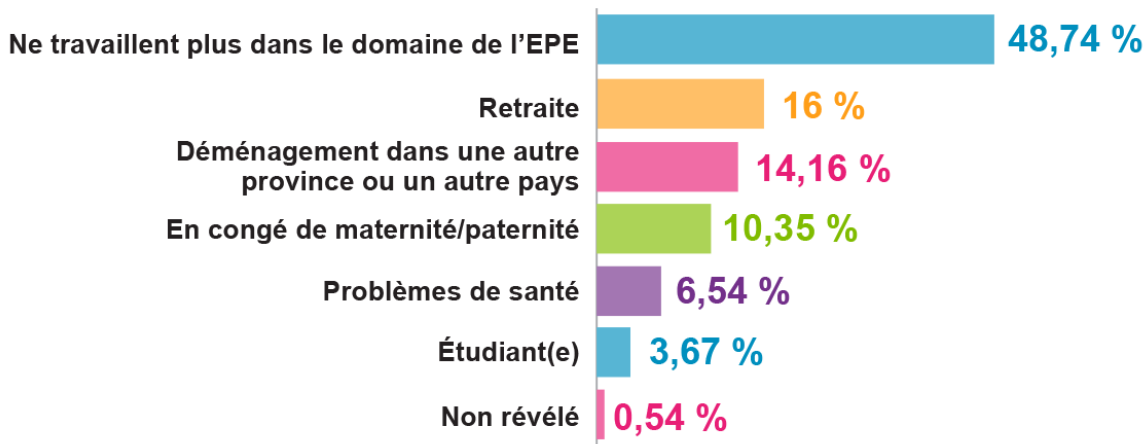
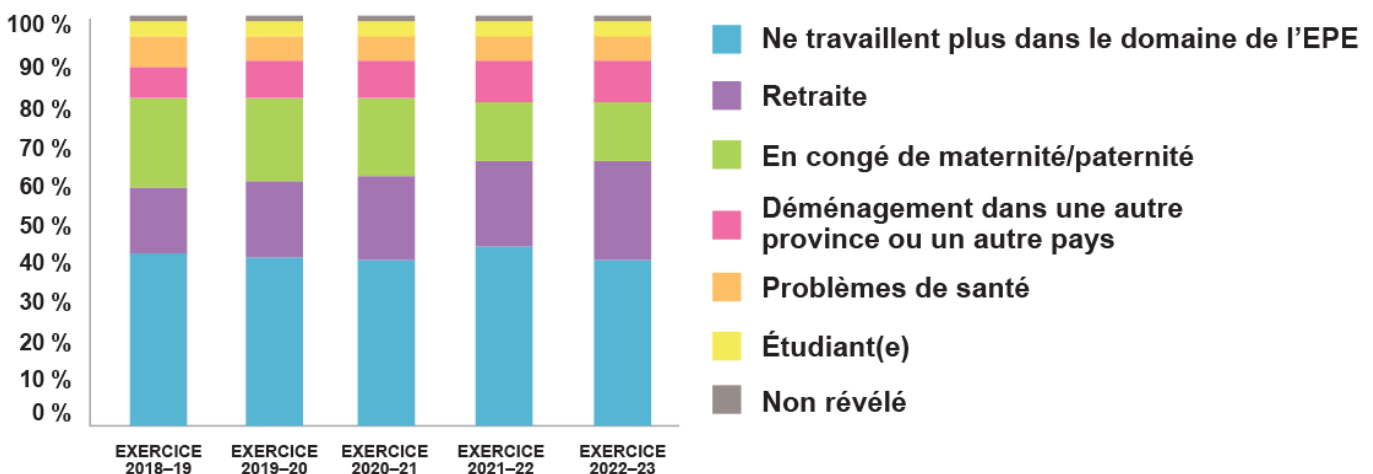


Figure 10: Comparatif des motifs de démission sur 5 ans (à l'exclusion des personnes ne travaillant plus dans le domaine de l'EPE)



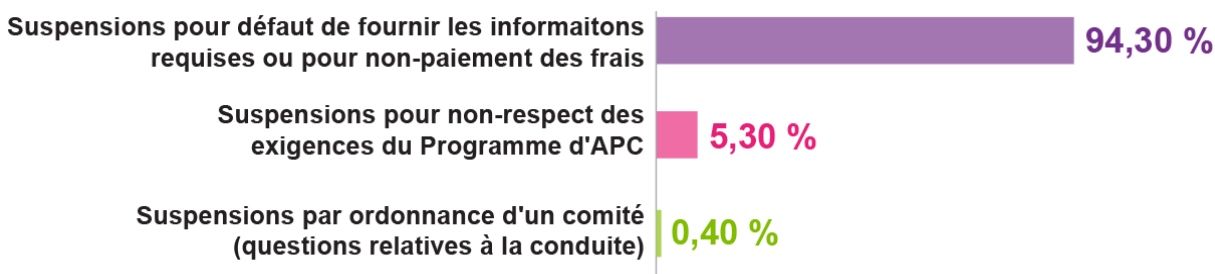
Suspensions

Les membres peuvent voir leur certificat d'inscription suspendu pour différentes raisons, notamment :

- le non-paiement des frais de renouvellement d'adhésion annuel;
- le défaut de fournir les informations requises par l'Ordre lors de leur renouvellement annuel d'adhésion, par exemple;
- le non-respect des exigences du Programme d'apprentissage professionnel continu (APC); et
- les questions relatives à la conduite.

Parmi les membres dont le certificat d'inscription n'est plus en règle, environ 30 % ont été suspendus. L'Ordre a observé une légère augmentation du volume de suspensions (4 537) au cours de l'exercice 2022-2023, soit une hausse de 3,08 % par rapport à l'exercice précédent. Comme les années précédentes, la majorité des suspensions étaient dues au fait que les membres n'avaient pas payé leur cotisation annuelle (94 %).

Figure 11 : Suspensions par motif



Anciens membres

Les membres qui ont démissionné ou qui ont été suspendus peuvent généralement rétablir leur adhésion après avoir fourni les informations requises ou effectué leur paiement. L'Ordre a observé une augmentation du nombre de demandes de rétablissement d'adhésion (2 106), en hausse de 15,2 % par rapport à l'année précédente. Trente-neuf pour cent des membres admissibles au rétablissement de leur certificat d'inscription avaient été suspendus et rétablis au cours du même exercice fiscal.

Les membres dont l'inscription est restée suspendue pendant trois années consécutives sans rétablissement voient leur certificat d'inscription révoqué administrativement, conformément au Règlement sur l'inscription pris en application de la Loi. L'exercice 2022-2023 a été marqué par une baisse importante du nombre de révocations (1 260 au total), soit une diminution de 45 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est cohérente avec la baisse des suspensions enregistrée par l'Ordre au cours de l'exercice 2019-2020, lorsque, en mars 2020, l'Ordre a mis en œuvre des mesures temporaires pour soutenir les membres pendant la pandémie, dont l'arrêt des suspensions d'adhésion pour non-paiement des frais.

Une fois qu'un certificat d'inscription a été révoqué, il ne peut plus être remis en vigueur; les anciens membres qui souhaitent exercer à nouveau la profession doivent présenter une nouvelle demande d'inscription à l'Ordre. L'Ordre a observé une augmentation de 40,9 % du volume de demandes de réinscription reçues par rapport à l'année précédente (365 au total).

Données démographiques sur les membres

Comme les années précédentes, l'Ordre n'a pas observé de changements significatifs dans les données démographiques sur les membres. Dans l'ensemble, les membres continuent à s'identifier comme étant majoritairement des femmes anglophones, ce qui correspond étroitement aux données démographiques sectorielles⁴.

Les rapports du gouvernement provincial sur le marché du travail donnent un aperçu du secteur, y compris sur les tendances démographiques et les données du secteur, pour aider les particuliers et les organismes à évaluer les tendances en matière d'emploi et à déterminer les compétences, les études et la formation nécessaires pour trouver un emploi aujourd'hui et dans l'avenir.

L'information sur le marché du travail de l'Ontario pour le secteur de la petite enfance est évaluée selon le Code national des professions (CNP) 42202, qui représente les éducatrices et les éducateurs à la petite enfance et les aides-éducatrices et les aides-éducateurs de la petite enfance ainsi que leurs superviseurs. En raison de cette définition universelle, les données englobent des travailleurs sectoriels qui ne relèvent pas de la compétence réglementaire de l'Ordre. La section suivante présente une comparaison entre les membres de l'Ordre et les données démographiques sectorielles figurant dans les profils d'emploi du marché du travail en Ontario.

Figure 12 : Adhésion et données démographiques sectorielles selon le genre



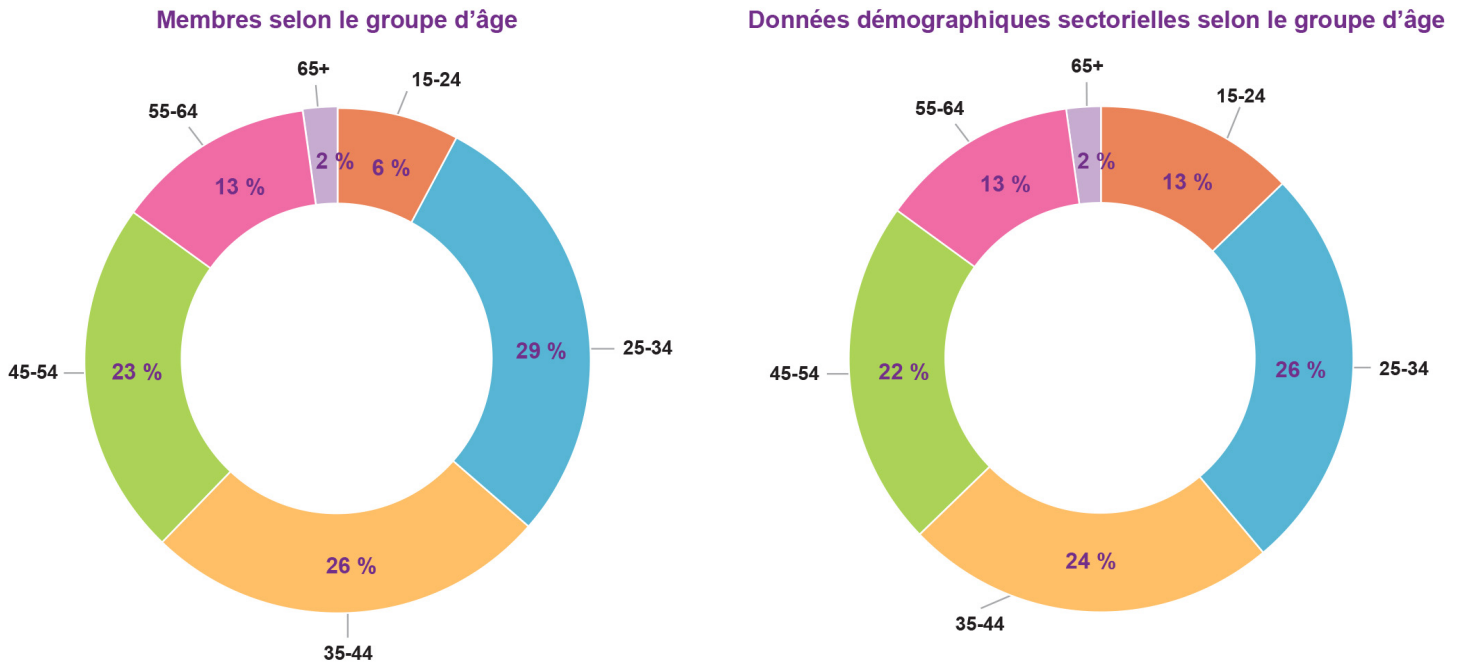
La répartition des membres par genre reste inchangée. L'Ordre offre aux membres la possibilité de s'identifier comme n'appartenant à aucun des deux genres s'ils le souhaitent; toutefois, étant donné le nombre limité de membres qui choisissent cette option (moins de 1 %), cette donnée a été supprimée pour éviter la divulgation involontaire de renseignements personnels.

L'âge des adhérents à l'Ordre est resté relativement le même au cours de l'exercice 2022-2023. L'âge moyen et l'âge médian des membres sont restés inchangés, à savoir de 40 ans et 39 ans respectivement.

⁴ [Gouvernement de l'Ontario. Éducatrices/éducateurs et aides-éducatrices/aides-éducateurs de la petite enfance Marché du travail de l'Ontario et profils de poste. Consulté le 6 juillet 2023.](#)

⁵ Même si la moyenne et la médiane peuvent être proches (ou parfois, identiques), la médiane est souvent la mesure privilégiée de l'âge, car la moyenne est susceptible d'être influencée de manière significative par des aberrations statistiques, ce qui la rend moins représentative de la population.

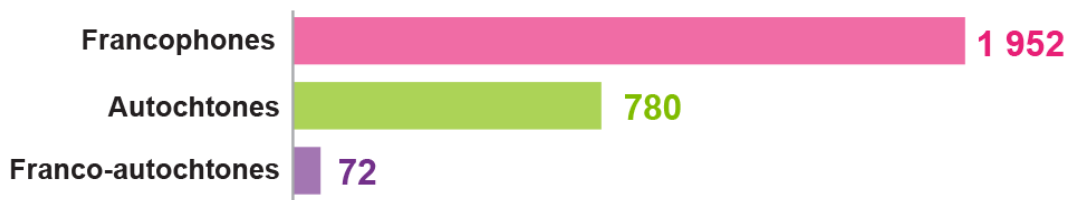
Figure 13 : Adhésions et données démographiques sectorielles par groupe d'âge



Les groupes d'âge des membres de l'Ordre correspondent encore étroitement aux tendances sectorielles, à part pour ceux âgés de 15 à 24 ans. Cette différence est probablement due au fait que les données de l'Ordre se concentrent exclusivement sur les EPE. Étant donné que les demandeurs doivent suivre un programme menant à un diplôme d'EPE d'au moins deux ans dans un établissement postsecondaire avant de pouvoir s'inscrire à l'Ordre, cela signifie qu'ils ont au moins 18 ans.

L'Ordre offre à ses membres la possibilité de se déclarer comme étant francophones, autochtones ou les deux. L'Ordre a enregistré une légère augmentation du nombre de membres ayant choisi de s'auto-identifier (3,5 % par rapport à l'exercice précédent), et le pourcentage global de membres ayant choisi de le faire est resté à 4,5 %.

Figure 14 : Auto-identification des membres

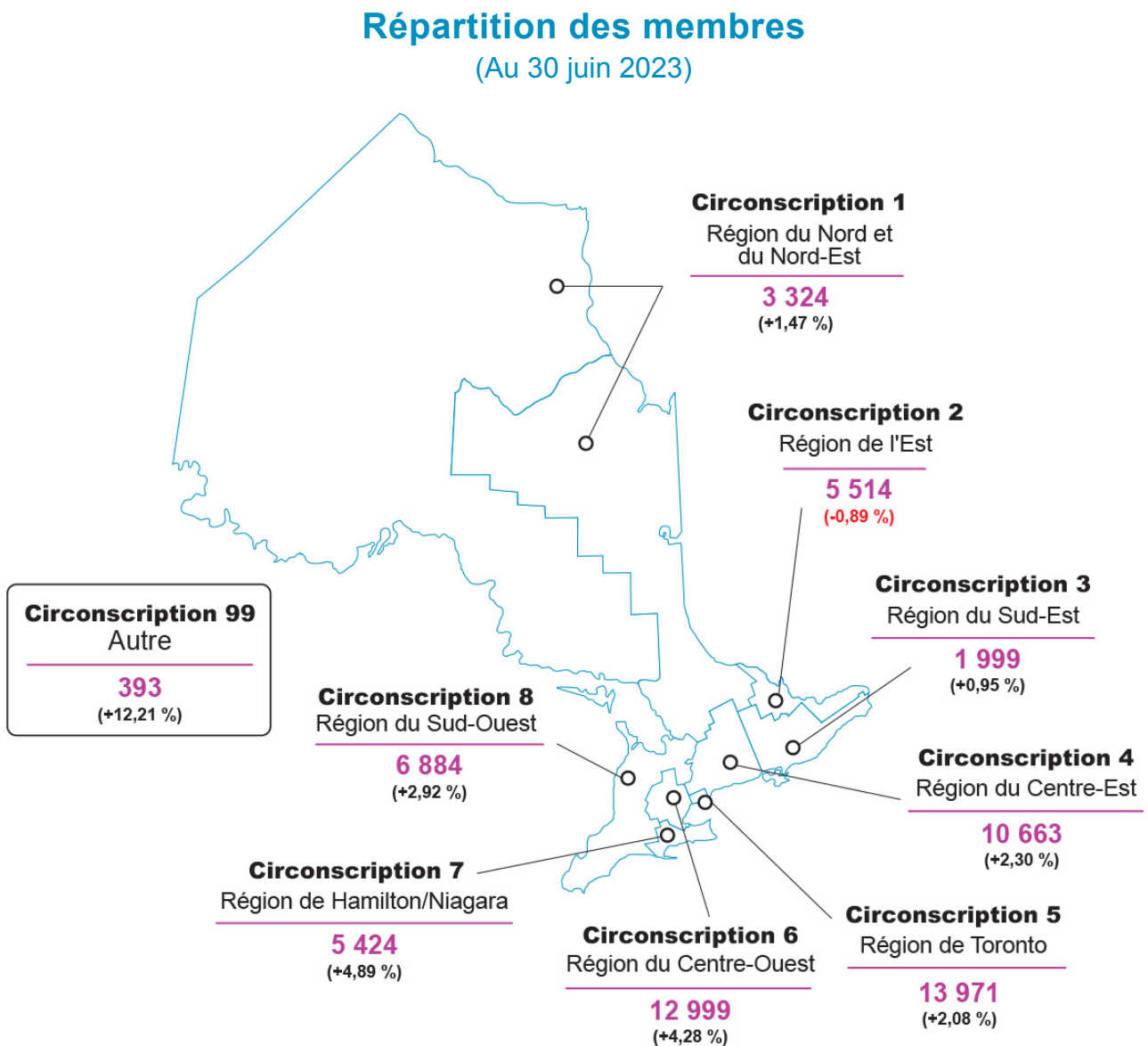


Répartition géographique des membres

Les circonscriptions ont connu une légère croissance au cours de l'exercice, à l'exception de la circonscription no 2, qui a enregistré une légère baisse du nombre de membres (49 au total). Bien que la circonscription no 99 a également connu une croissance importante, elle représente moins de 1 % de l'effectif global de l'Ordre en raison de la faible population des membres vivant à l'extérieur de l'Ontario.

La répartition globale des membres demeure inchangée, la circonscription no 5 conservant le plus grand pourcentage de membres (23 %), suivie par la circonscription no 6 (21 %) et la circonscription no 4 (17 %). L'Ordre n'a pas observé de mouvements statistiquement significatifs de membres entre circonscriptions; lesquels sont restés en très grande majorité dans leur région, indépendamment des changements d'emploi.

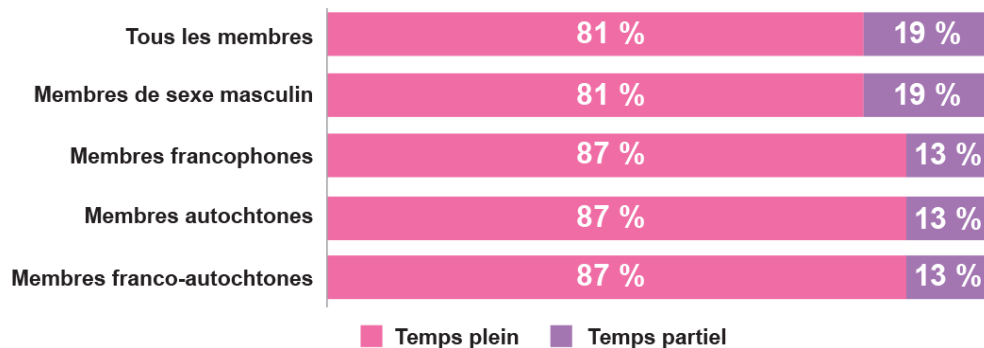
Figure 15 : Répartition géographique des membres



Emplois occupés par les membres

Les membres de l'Ordre continuent d'afficher des taux d'emploi à temps plein élevés, 79 % d'entre eux ayant indiqué travailler à temps plein⁶. Le taux de chômage des membres a baissé depuis l'année précédente, tombant de 7,6 % à 7,1 %. Ce taux est nettement inférieur au taux sectoriel de 13,5 %.

Figure 16 : Emploi des membres par statut (temps plein vs. temps partiel)

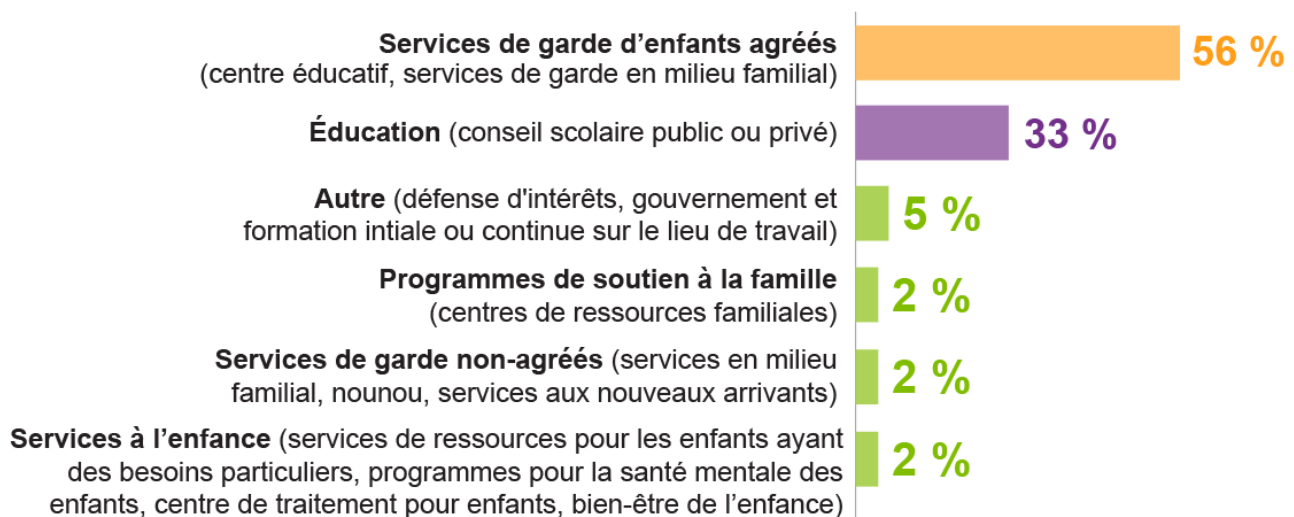


La figure 16 porte spécifiquement sur les membres ayant indiqué avoir un emploi et n'inclut pas ceux indiquant ne pas en avoir à l'heure actuelle.

Les milieux de travail prédominants sont toujours les services de garde d'enfants agréés et le secteur de l'éducation, représentant cumulativement 89 % de tous les milieux de travail des membres. Cette situation est similaire à celle observée sur le marché du travail de l'Ontario, qui indique que les secteurs où l'on trouve des postes d'éducatrices de la petite enfance et d'aides-éducatrices sont principalement ceux des « soins de santé et assistance sociale » (74 %) et des « services éducatifs » (23 %).

Le nombre de membres déclarant être des travailleurs indépendants est resté à 1,9 % au cours de l'exercice, ce qui est cohérent avec les deux derniers exercices. .

Figure 17 : Répartition des membres selon le milieu de travail



⁶ L'information sectorielle en lien avec le statut d'emploi n'était pas disponible.

Lors du renouvellement annuel de leur adhésion, les membres sont invités à indiquer leur titre de poste. « Éducateur(trice) de la petite enfance » reste le titre de poste le plus fréquemment indiqué, représentant 52 % des membres employés. Comme l'année précédente, environ 10 % des membres ont indiqué occuper des postes de direction. Le nombre de membres indiquant travailler en tant qu'enseignants-ressources ou consultants-ressources a légèrement augmenté, passant de 0,88 % à 1,3 % des membres employés au cours de l'exercice financier.

Changements relatifs à l'emploi des membres

Au cours de l'exercice, la proportion globale de membres employés dans divers milieux de travail, y compris leur statut d'emploi, n'a que très peu évolué, le milieu des services de garde d'enfants agréés demeurant relativement inchangé. Un peu moins de 10 % des membres ont signalé des changements dans leur emploi au cours de l'exercice, le changement le plus significatif étant une augmentation de 3 % du nombre de membres déclarant travailler dans le secteur de l'éducation par rapport à l'exercice précédent. L'Ordre a observé une baisse du nombre de membres indiquant travailler dans un « milieu gouvernemental », tombant en dessous de 1 % de l'ensemble des membres (par rapport à 1 % l'année précédente).

Parmi les membres ayant indiqué un changement dans leur situation professionnelle, l'Ordre a constaté une augmentation marginale du nombre de membres ayant indiqué travailler à temps plein, soit une augmentation d'un point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

Conclusion

Le Rapport annuel de données sur l'adhésion, qui en est à sa sixième édition, continue de fournir des renseignements sur les membres de l'Ordre et les tendances relatives à la main-d'œuvre qui composent la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance en Ontario. Ce rapport montre un net retour aux tendances normales en matière d'emploi après plusieurs années de changements dus à la pandémie de COVID-19.

Ce rapport marque également le début du Plan stratégique 2022-2027 de l'Ordre, qui donne notamment la priorité à la production de données permettant de prendre des décisions fondées sur des données probantes et de favoriser l'excellence dans la profession. Le nouveau plan continue de mettre l'accent sur la communication et le partage des données afin d'éclairer les parties prenantes et les dirigeants communautaires dans la planification de la main-d'œuvre du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.



Téléphone : 416 961-8558

Sans frais : 1 888 961-8558

Courriel : info@ordre-epe.ca

Site Web : ordre-epe.ca

